

Le Comité remercie spécialement tous les producteurs laitiers, qui, par l'entremise des Producteurs laitiers du Canada, l'association qui les représente, ont accepté le concept à long terme du partage des marchés.

Grâce à une technique améliorée et à une expérience accrue, les producteurs de lait ont prouvé que la production pouvait dépasser les besoins domestiques et ont fourni une estimation digne de foi de la demande d'exportation de produits laitiers. On a demandé au Comité de soumettre ses recommandations sur «des programmes de rechange qui utiliseraient les fonds disponibles pour le soutien de l'industrie laitière pendant la prochaine année de façon à mieux équilibrer la consommation et la production»; la tâche est en outre compliquée du fait que le lait relève des diverses juridictions, selon l'usage qu'on en fait; par exemple, le lait nature par rapport au lait industriel. Il a lieu de noter que l'excédent de production se retrouve dans les catégories principales suivantes:

Report, 1 <sup>er</sup> avril, 1969 — 32 millions de livres de beurre 200 millions de livres de produits du lait écrémé				
Produit	Production totale	Consommation intérieure	Excédent	%
(en millions de livres pour 1969)				
Beurre	348	315	33	11%
Solides (graisse excepté) (Lait écrémé en poudre)	380	170	210	55%
Fromage	exportation auxquelles s'applique la retenue (de 20%)			
	Ventes à l'exportation			
	Ventes commerciales		Ventes d'aide	
Beurre	Néant		Néant	
Lait écrémé en poudre	314 millions de livres		16 millions de livres	
Fromage transformé (Cheddar transformé)	ne s'applique pas		5 millions de livres	
Fromage cheddar	29 millions de livres		Néant	
Réserves totales (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 1970—estimatif)				
	Beurre	— 65 millions de livres		
	Lait écrémé en poudre	— 70 millions de livres		
	Fromage Cheddar	— 63 millions de livres		

L'expression «mieux équilibrer» de l'Ordre de renvoi présuppose que le Comité pourra définir de façon assez précise la source de l'excédent de l'offre. Le Comité est d'avis que cet excédent provient de trois sources principales:

- a) lait nature en excès de la demande
- b) lait industriel en excès des contingents industriels
- c) lait industriel sur le marché, non assujetti au contingentement.

#### Recommandations du Comité:

1. Le Comité est d'avis qu'il faudrait mettre en vigueur des programmes visant à répartir de façon plus équitable entre les producteurs laitiers les coûts de l'aide à l'exportation. Le Comité constate qu'à l'heure actuelle certains secteurs de l'industrie laitière bénéficient d'au moins une partie du programme de soutien des prix sans contribuer au maintien du programme par l'exportation des produits qui ne sont pas nécessaires sur le marché domestique. Le Comité recommande qu'une attention immédiate et pressante soit accordée